

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### We Digitize Responsible Investing

Compartiment de KBC Equity Fund

Classic Shares parts de capitalisation

Code ISIN: BE6213773508

Fabricant du produit: KBC Asset Management NV (fait partie du groupe KBC)

[www.kbc.be](http://www.kbc.be) - Appelez le +32 78 152 154 (pour les clients KBC) ou <http://www.cbc.be> - Appelez le 081/80 18 80 (pour les clients CBC) pour de plus amples informations

Ce produit est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

KBC Asset Management NV est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Date de publication : 17 février 2023

## En quoi consiste ce produit?

### Type

Ce produit est un fonds. Classic Shares est une classe d'actions du compartiment We Digitize Responsible Investing, un compartiment de la société d'investissement à capital variable (SICAV)\* de droit belge KBC Equity Fund. Cette société d'investissement à capital variable (SICAV)\* répond aux exigences de la directive UCITS (\*).

### Durée

Illimitée

### Objectifs

KBC Equity Fund We Digitize Responsible Investing vise un rendement en investissant principalement en actions d'entreprises dont les produits et services soutiennent l'évolution numérique, tels que:

- Électronique;
- Big data et intelligence artificielle;
- Informatique quantique;
- Cloud services et cloud computing;
- Cybersécurité;
- Semi-conducteurs;
- Services de données aux entreprises;
- Logiciels à usage professionnel;
- IT consultancy;
- Infrastructure de réseau;
- Places de marché numériques;
- ...

Un aperçu actualisé est disponible sur [www.kbc.be/fonds-thematiques](http://www.kbc.be/fonds-thematiques).

Le fonds poursuit des objectifs d'investissement responsable sur la base d'une double approche: un screening négatif et une méthodologie de sélection positive. Cette approche sera progressivement mise en œuvre au sein du portefeuille à partir du 13 septembre 2022.

Le screening négatif signifie que le fonds ne peut pas investir dans des actifs d'entreprises qui sont exclues sur la base de critères d'exclusion (liés entre autres au tabac, aux jeux de hasard et aux armes). Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'exclusion sur [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements) - > Politique d'exclusion pour les fonds de placement socialement responsables. La méthodologie de sélection positive combine les objectifs du portefeuille et le soutien du développement durable. Les objectifs du portefeuille sont basés sur une réduction de l'intensité carbone et une amélioration des caractéristiques ESG par rapport à l'indice de référence. Le développement durable est soutenu en investissant dans des entreprises qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. De plus amples informations sur la méthodologie de sélection positive et les objectifs concrets sont disponibles sur [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements) > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.

KBC Equity Fund We Digitize Responsible Investing est géré activement en référence de benchmark: MSCI All Countries World - Net Return Index ([www.MSCI.com](http://www.MSCI.com)). Le fonds n'a toutefois pas pour objet de répliquer le benchmark. La composition de benchmark est prise en compte pour la composition du portefeuille. Compte tenu de la politique d'investissement, le fonds ne peut pas investir dans tous les instruments faisant partie du benchmark. Lors de la constitution du portefeuille, le gestionnaire peut également décider d'investir dans des instruments qui ne font pas partie de benchmark ou de ne pas investir dans des instruments qui font partie de benchmark. En raison de la méthodologie susmentionnée d'investissement responsable, la composition du portefeuille sera différente de celle de benchmark.

Le benchmark est aussi utilisé pour déterminer les limitations de risque internes du fonds. L'écart de rendement du fonds par rapport à le benchmark s'en trouve ainsi limité. L'erreur de suivi prévue pour ce fonds est supérieure à 4,00%. L'écart de suivi reflète les fluctuations du rendement du fonds par rapport à celui de benchmark. Plus cet écart de suivi est important, plus le rendement du fonds peut fluctuer par rapport à le benchmark. L'écart de suivi effectif peut être différent de l'écart de suivi attendu, en fonction des conditions de marché.

KBC Equity Fund We Digitize Responsible Investing peut investir dans une certaine mesure en produits dérivés\*. D'une part, cette limitation implique que les produits dérivés peuvent contribuer à atteindre les objectifs d'investissement (par exemple en augmentant ou en diminuant l'exposition à un ou plusieurs segments du marché dans la stratégie d'investissement). D'autre part, les produits dérivés peuvent être utilisés pour neutraliser la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change).

La devise du fonds est le dollar américain.

Le fonds réinvestit les revenus perçus comme précisé dans le prospectus (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

## Informations pratiques

Le dépositaire de KBC Equity Fund est KBC Bank NV. Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel en néerlandais ou anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV ou KBC Asset Management NV (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique) et sur le site internet: [www.kbc.be/kid](http://www.kbc.be/kid).

La dernière valeur nette d'inventaire\* peut être consultée sur le site [www.beama.be](http://www.beama.be). Toute autre information pratique, peut être consultée sur le site [www.kbc.be/kid](http://www.kbc.be/kid). Des informations actualisées sur la politique de rémunération (telle que décrite dans le prospectus à la section "Société de gestion") sont fournies sur le site [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements) (Politique de rémunération) et peut être obtenu gratuitement dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit **Classic Shares**, une catégorie d'actions de **We Digitize Responsible Investing**, un compartiment de la sicav\* de droit belge KBC Equity Fund. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment de KBC Equity Fund doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci.

Les ordres relatifs aux parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'explications, veuillez vous référer à la rubrique "Informations sur le négoce des actions" dans les informations sur ce compartiment dans le prospectus).

Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter les informations relatives à ce compartiment dans le prospectus, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment.

## Investisseurs de détail visés

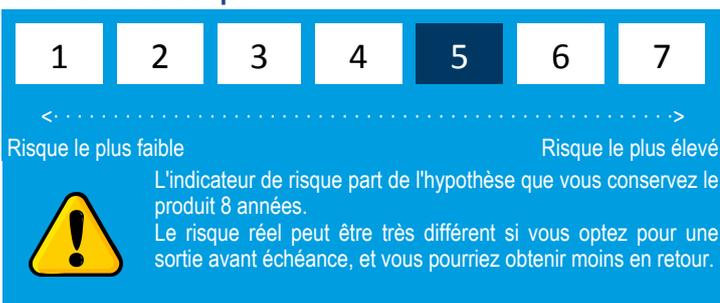
Le produit s'adresse aux investisseurs privés qui souhaitent se constituer un patrimoine et ont un horizon d'investissement d'environ 8 ans.

Ces investisseurs sont prêts à prendre un certain risque pour un rendement potentiellement plus élevé et peuvent supporter des pertes dans des conditions défavorables.

Ces investisseurs ont au moins une connaissance de base et/ou une expérience en matière d'investissement.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

5 indique qu'il s'agit d'un fonds d'actions très sensible au marché. Les fonds d'actions ont généralement l'indicateur 4. Les actions n'offrent pas de rendement garanti et leur valeur peut fortement fluctuer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

**Soyez conscient du risque de change. Vous recevrez des paiements dans une devise différente. Le rendement final que vous obtiendrez dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus.**

Il n'y a pas de protection du capital.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 8 ans

Exemple d'investissement: 10 000 USD

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 8 ans

### Scénarios

Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Minimum			
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>900 USD</b>	<b>380 USD</b>
	Rendement annuel moyen	-91,00%	-33,55%
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 140 USD</b>	<b>6 140 USD</b>
	Rendement annuel moyen	-38,60%	-5,91%
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 960 USD</b>	<b>28 990 USD</b>
	Rendement annuel moyen	9,60%	14,23%
Favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>16 680 USD</b>	<b>44 980 USD</b>
	Rendement annuel moyen	66,80%	20,68%

Scénario défavorable après 8 ans ou moins: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement simulé en décembre 2022.

Scénario intermédiaire après 8 ans: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement simulé à partir de juin 2014 et jusqu'en mai 2022.

Scénario favorable après 8 ans: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement simulé à partir de septembre 2013 et jusqu'en août 2021.

## Que se passe-t-il si KBC Asset Management NV n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Comme vous investissez directement dans le fonds, l'incapacité de la Société de gestion, KBC Asset Management NV, à effectuer des distributions (par exemple en raison d'une insolvabilité) n'aurait aucune conséquence directe sur la capacité du fonds à effectuer des distributions.

Si le fonds lui-même n'effectue pas de distributions, vous pouvez perdre la totalité de votre investissement. Le fonds n'est couvert par aucun système d'indemnisation, de garantie ou toute autre forme de garantie pour les investisseurs.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire et que 10 000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
<b>Coûts totaux</b>	<b>492 USD</b>	<b>1 838 USD</b>
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	2,3% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16,5% avant déduction des coûts et de 14,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer: 3,0% du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## Composition des coûts

### Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Max. 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 USD
<b>Coûts de sortie</b>	Cela comprend des coûts de distribution de max. 3,00% du montant investi. Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. Toutefois, si vous sortez dans un délai d'un mois après l'entrée, des coûts de sortie de max. 5,00% peuvent être facturés.	0 USD

### Coûts récurrents prélevés chaque année

<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,71% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	171 USD
<b>Coûts de transaction</b>	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	21 USD

### Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 USD
----------------------------------------	----------------------------------------------------------------	-------

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

### Période de détention recommandée: 8 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement de ce produit, nous recommandons de le conserver pendant une durée de 8 ans ou plus. La période de détention est déterminée dans le but de réduire le risque de timing lors de l'entrée et de la sortie du produit, et de garantir un temps suffisant pour que les actifs sous-jacents se rétablissent en cas de conditions de marché défavorables. Selon nos estimations, la probabilité d'obtenir un rendement positif est plus élevée lorsque la période de détention recommandée est respectée ou plus longue. Vous pouvez sortir de ce produit avant la période de détention recommandée, mais dans ce cas, la probabilité de récupérer moins que l'investissement initial est plus élevée.

Une sortie partielle ou totale est gratuite. Toutefois, si vous sortez dans un délai d'un mois après l'entrée, le frais mentionné dans la section "Quels sont les coûts ?" peuvent être facturés.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Votre intermédiaire est le premier point de contact pour vos plaintes. Si vous ne parvenez pas à un accord, vous pouvez contacter [klachten@kbc.be](mailto:klachten@kbc.be) Tél. 016/ 43 25 94, Brusselsesteenweg 100 3000 Leuven, ou [gestiondesplaintes@cbc.be](mailto:gestiondesplaintes@cbc.be) Tél. 081 803 163, Avenue Albert I 5000 Namur ou [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be) Tél. 02 545 77 70, Porte Nord II, Boulevard du Roi Albert II 8 bus 2 1000 Bruxelles. Vous trouverez la procédure complète de traitement des plaintes sur [www.kbc.be](http://www.kbc.be) ou [www.cbc.be](http://www.cbc.be). Toutefois, vous conservez toujours le droit d'engager une procédure judiciaire.

## Autres informations pertinentes

Des informations détaillées sur ce produit et les risques associés sont disponibles dans la documentation du Fonds. Veuillez à lire ces informations avant de souscrire. Vous pouvez obtenir ces informations gratuitement auprès de votre intermédiaire. Vous pouvez trouver des informations sur les performances passées de ce produit au cours des 10 dernières années dans le document d'information sur les performances passées sur le site web suivant : [www.kbc.be/fund-performance](http://www.kbc.be/fund-performance).

Vous pouvez trouver les calculs des scénarios de performances antérieures sur le site web suivant : [www.kbc.be/fund-performance](http://www.kbc.be/fund-performance).

\*voir le glossaire explicatif sur le document d'informations clés en annexe ou sur le site [www.kbc.be/kid](http://www.kbc.be/kid).

**KBC Equity Fund**  
**SICAV publique de droit belge - OPCVM**

Société anonyme  
Numéro d'entreprise: 0443.681.463 - RPM Bruxelles  
Siège: Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles

**INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES DE**

**Communication Services**

Compartiment de KBC Equity Fund <sup>(\*)</sup>

**Strategic Communication Services & Technology**

Compartiment de KBC Equity Fund <sup>(\*)</sup>

**We Digitize**

Compartiment de KBC Equity Fund <sup>(\*)</sup>

Madame, Monsieur

Les actionnaires sont convoqués pour participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra pour chacun des compartiments susmentionnés **en vue de décider de la fusion ci-dessous**. La convocation est jointe au présent dossier d'information.

<b>Compartiment(s) à absorber</b>		<b>Compartiment absorbant</b>
Le compartiment Communication Services de KBC Equity Fund	est absorbé par	Le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund
Le compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund		

La fusion prévoit l'attribution au compartiment absorbant de tous les actifs et passifs des compartiments à absorber. Dans le présent document, vous trouverez des informations importantes sur la fusion et sur les conséquences de cette fusion pour vous en tant qu'actionnaire.

<sup>(\*)</sup> SICAV à compartiments multiples ayant opté pour des investissements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et dont le fonctionnement et les investissements sont régis par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

## 1. ACTIONS AFFECTÉES

KBC Equity Fund Communication Services	
Classic Shares	BE0167421966 Parts de capitalisation
	BE0167422972 Parts de distribution
Institutional B Shares	BE6228908537 Parts de capitalisation
KBC Equity Fund Strategic Communication Services & Technology	
Classic Shares	BE0173086381 Parts de capitalisation
	BE0173085375 Parts de distribution
Institutional B Shares	BE6228929749 Parts de capitalisation

est  
absorbé  
par

KBC Equity Fund We Digitize	
Classic Shares	BE6213773508 Parts de capitalisation
	BE6213774514 Parts de distribution
Classic Shares EUR	BE6336587629 Parts de capitalisation
	BE6336588635 Parts de distribution
Institutional B Shares	BE6228907521 Parts de capitalisation
Classic Shares K&H HUF	BE6323645216 Parts de capitalisation

## 2. CONTEXTE ET MOTIVATION DE LA FUSION

### Pourquoi une fusion?

Une fusion a pour effet d'augmenter les actifs du compartiment absorbant à concurrence des actifs des compartiments à absorber. Ce faisant, les investisseurs de l'ensemble des compartiments concernés se retrouvent dans un environnement de gestion optimal et disposent d'un éventail plus étoffé de possibilités d'investissement. Cela permet également de générer des économies d'échelle, qui profitent dès lors aux investisseurs des compartiments concernés.

### Pourquoi ces compartiments-là?

Les compartiments Communication Services et Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund ont été sélectionnés pour cette fusion, en raison de la volonté du Conseil d'administration de KBC Equity Fund de passer d'une composition sectorielle à une composition thématique et responsable pour les compartiments à absorber. C'est pourquoi il est proposé de procéder à une fusion des compartiments susmentionnés de KBC Equity Fund avec le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund.

Une fusion débouche sur des économies d'échelle et une gestion efficace en termes de coûts et est donc réalisée dans l'intérêt des actionnaires de tous les compartiments concernés. Cela ne signifie pas nécessairement que les frais du compartiment absorbant sont inférieurs à ceux des compartiments à absorber. Pour une comparaison des frais, nous vous renvoyons à la section 3.3 'Comparaison de la structure des frais et de la devise d'expression'.

## COMPARAISON ENTRE LE COMPARTIMENT À ABSORBER ET LE COMPARTIMENT ABSORBANT

Les principales caractéristiques des compartiments à absorber et du compartiment absorbant sont reprises ci-dessous.

Pour une description complète des caractéristiques de chaque compartiment en particulier, nous renvoyons au prospectus et au document Informations clés pour l'investisseur (le 'KIID') de chaque compartiment. Nous vous conseillons vivement de les lire.

Le KIID du compartiment absorbant figure en annexe du présent dossier.

Nous attirons également votre attention sur le fait que les informations clés pour l'investisseur sont susceptibles d'être actualisées. La version la plus récente est disponible sur [www.kbc.be/recherche-de-fonds](http://www.kbc.be/recherche-de-fonds) ainsi qu'aux guichets d'organisme qui assure le service financier, à savoir KBC Bank NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles.

## 3.1. Comparaison entre les politiques et stratégies d'investissement

### **Comparaison entre le compartiment Communication Services de KBC Equity Fund et le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund**

#### **Similitudes**

Les deux compartiments ont pour principal objectif de procurer aux actionnaires le rendement le plus élevé possible, en investissant directement ou indirectement en titres négociables. Le rendement est obtenu par la réalisation de plus-values et l'encaissement de revenus. À cette fin, les actifs sont essentiellement investis en actions, et cela directement ou indirectement par le biais d'instruments financiers présentant une évolution similaire.

Les compartiments mènent une stratégie d'investissement similaire: ils investissent tous deux dans des actions d'entreprises issues d'un secteur similaire.

Le compartiment Communication Services de KBC Equity Fund et le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund sont gérés activement.

Les deux compartiments conviennent aux investisseurs affichant un profil très dynamique.

#### **Différences**

Les compartiments ne suivent pas le même indice. Le compartiment Communication Services de KBC Equity Fund est géré activement sur la base du MSCI AC World Communication Services - Net Return Index. Le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund est géré activement sur la base du MSCI All Countries World - Net Return Index.

Contrairement au compartiment Communication Services de KBC Equity Fund, le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund promeut une combinaison de caractéristiques écologiques et sociales.

### **Comparaison entre le compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund et le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund**

#### **Similitudes**

Les deux compartiments ont pour principal objectif de procurer aux actionnaires le rendement le plus élevé possible, en investissant directement ou indirectement en titres négociables. Le rendement est obtenu par la réalisation de plus-values et l'encaissement de revenus. À cette fin, les actifs sont essentiellement investis en actions, et cela directement ou indirectement par le biais d'instruments financiers présentant une évolution similaire.

Les compartiments mènent une stratégie d'investissement similaire: ils investissent tous deux dans des actions d'entreprises issues d'un secteur similaire.

Le compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund et le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund sont gérés activement.

Les deux compartiments conviennent aux investisseurs affichant un profil très dynamique.

#### **Différences**

Les compartiments ne suivent pas le même indice. Le compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund est géré activement sur la base d'une combinaison pondérée en fonction de la capitalisation boursière du MSCI AC IT & CM SVS Net Return Index. Le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund est géré activement sur la base du MSCI All Countries World - Net Return Index.

Contrairement au compartiment Strategic Communication & Technology de KBC Equity Fund, le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund promeut une combinaison de caractéristiques écologiques et sociales.

Vous trouverez le KIID actuel des compartiments concernés aux guichets d'organisme qui assure le service financier ainsi que sur [www.kbc.be/recherche-de-fonds](http://www.kbc.be/recherche-de-fonds).

## 3.2. Comparaison des risques

	<b>SRRI</b>	<b>Risques</b>
<b>KBC Equity Fund Communication Services Classic Shares</b>	6	élevé risque de change moyen risque de capital moyen risque de concentration
<b>KBC Equity Fund Communication Services Institutional B Shares</b>	6	élevé risque de change moyen risque de capital moyen risque de concentration
<b>KBC Equity Fund Strategic Communication Services &amp; Technology Classic Shares</b>	6	élevé risque de change moyen risque de capital moyen risque de concentration
<b>KBC Equity Fund Strategic Communication Services &amp; Technology Institutional B Shares</b>	6	élevé risque de change moyen risque de capital moyen risque de concentration
<b>KBC Equity Fund We Digitize Classic Shares</b>	6	moyen risque de capital
<b>KBC Equity Fund We Digitize Classic Shares EUR</b>	6	élevé risque de change moyen risque de capital
<b>KBC Equity Fund We Digitize Institutional B Shares</b>	6	moyen risque de capital
<b>KBC Equity Fund We Digitize Classic Shares K&amp;H HUF</b>	6	moyen risque de capital élevé risque de change

### 3.3. Comparaison de la structure des frais et de la devise d'expression

	KBC Equity Fund Communication Services	KBC Equity Fund We Digitize
<b>Frais d'entrée (maximum)</b>	<b>Classic Shares:</b> 3.00% <b>Institutional B Shares:</b> 0.5%	<b>Classic Shares:</b> 3.00% <b>Classic Shares EUR:</b> 3.00% <b>Institutional B Shares:</b> 0.5% <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> 5.00%
<b>Frais de sortie (maximum)</b>	<b>Classic Shares:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée <b>Institutional B Shares:</b> 0.5%	<b>Classic Shares:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée <b>Classic Shares EUR:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée <b>Institutional B Shares:</b> 0.5% <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée
<b>Changement de compartiment</b>	<b>Classic Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Institutional B Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).	<b>Classic Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Classic Shares EUR:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Institutional B Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).
<b>Frais courants</b>	<b>Classic Shares:</b> 1,75% <b>Institutional B Shares:</b> 0,45%	<b>Classic Shares:</b> 1,75% <b>Classic Shares EUR:</b> 1,79% <b>Institutional B Shares:</b> 0,46% <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> 2,20%
<b>Devise d'expression</b>	<b>Classic Shares:</b> l'euro <b>Institutional B Shares:</b> l'euro	<b>Classic Shares:</b> le dollar américain <b>Classic Shares EUR:</b> l'euro <b>Institutional B Shares:</b> le dollar américain <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> le forint hongrois

	<b>KBC Equity Fund Strategic Communication Services &amp; Technology</b>	<b>KBC Equity Fund We Digitize</b>
<b>Frais d'entrée (maximum)</b>	<b>Classic Shares:</b> 3.00% - <b>Institutional B Shares:</b> 0.5%	<b>Classic Shares:</b> 3.00% <b>Classic Shares EUR:</b> 3.00% <b>Institutional B Shares:</b> 0.5% <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> 5.00%
<b>Frais de sortie (maximum)</b>	<b>Classic Shares:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée <b>Institutional B Shares:</b> 0.5%	<b>Classic Shares:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée <b>Classic Shares EUR:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée <b>Institutional B Shares:</b> 0.5% <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> 5% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée
<b>Changement de compartiment</b>	<b>Classic Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Institutional B Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).	<b>Classic Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Classic Shares EUR:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Institutional B Shares:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).
<b>Frais courants</b>	<b>Classic Shares:</b> 1,34% <b>Institutional B Shares:</b> 0,47%	<b>Classic Shares:</b> 1,75% <b>Classic Shares EUR:</b> 1,79% <b>Institutional B Shares:</b> 0,46% <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> 2,20%
<b>Devise d'expression</b>	<b>Classic Shares:</b> l'euro <b>Institutional B Shares:</b> l'euro	<b>Classic Shares:</b> le dollar américain <b>Classic Shares EUR:</b> l'euro <b>Institutional B Shares:</b> le dollar américain <b>Classic Shares K&amp;H HUF:</b> le forint hongrois

## 4. CONSÉQUENCES ESCOMPTÉES

### 4.1. Général

On estime que suite à l'absorption des actifs des compartiments à absorber par le compartiment absorbant, ces actifs pourront être gérés d'une manière plus efficace.

Dans le cadre de la fusion, les actifs des compartiments à absorber seront intégrés dans le portefeuille du compartiment absorbant. Si le compartiment absorbant présente après la fusion une composition de portefeuille qui s'écarte de la stratégie d'investissement, il effectuera un rééquilibrage. Il est par conséquent possible que la fusion ait un impact sur le rendement du compartiment absorbant.

L'absorption des actifs des compartiments à absorber par le compartiment absorbant n'aura aucune influence sur les objectifs et la politique d'investissement du compartiment absorbant.

### 4.2. Implications fiscales de la fusion

Suite à la fusion, les actionnaires peuvent être soumis à un impôt dans le pays où ils ont leur domicile fiscal, ou dans une autre juridiction dans laquelle ils paient des impôts. Les actionnaires qui souhaitent de plus amples informations sur les implications fiscales de la fusion sont priés de demander conseil à leurs conseillers financiers et fiscaux habituels.

## 5. POINTS DE PROCÉDURE IMPORTANTS

Le **frais de la fusion** est supporté par KBC Asset Management NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles (à l'exception des frais pour la réalisation des actifs en cas de rachat d'actions, paiement ou échange sans frais).

L'**Assemblée Générale Extraordinaire** des compartiments concernés aura lieu le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation jointe en annexe.

### 5.1. Sortie sans frais et suspension de la publication de la valeur nette d'inventaire et de l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment

Les actionnaires des compartiments concernés peuvent demander le **rachat sans frais** (sauf taxes et frais éventuellement destinés à couvrir les frais liés à la réalisation des actifs) de leurs actions à partir de la réception du présent dossier d'information et jusqu'au 2 mars 2023.

Les actionnaires des compartiments à absorber qui n'ont pas demandé le rachat sans frais (sauf taxes éventuelles) de leurs actions pendant cette période se verront attribuer, à la date effective et pour autant que la fusion soit approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire à la fois du compartiment à absorber et du compartiment absorbant, des actions du compartiment absorbant.

À partir du 6 mars 2023, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment relatives au **compartiments à absorber seront suspendues**. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire du compartiment à absorber concerné ou du compartiment absorbant refuse la fusion, cette suspension prendra fin le jour qui suit ladite Assemblée Générale Extraordinaire. Les ordres concernant les compartiments à absorber, réceptionnés au cours de cette période de suspension seront refusés.

À partir du 6 mars 2023 et jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment relatives au compartiment **absorbant seront suspendues** afin de permettre une exécution efficace de la fusion. Les ordres concernant le compartiment absorbant qui sont réceptionnés au cours de cette période de suspension seront exécutés à la première valeur nette d'inventaire suivant la période de suspension.

## 5.2. Échange

À la date effective de la fusion envisagée, les actionnaires qui détiennent des actions des compartiments à absorber recevront des actions du compartiment absorbant. Le ratio d'échange des actions sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire ('VNI') par action du compartiment à absorber concerné à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2023, calculée le 10 mars 2023, par la VNI de l'action correspondante du compartiment absorbant du 9 mars 2023, calculée le 10 mars 2023.

Le nombre d'actions à attribuer au sein du compartiment absorbant sera calculé, par classe et par type, selon la formule suivante:

$$A = (B \times C \times D) / E$$

Où:

A = le nombre de nouvelles actions à obtenir

B = le nombre d'actions détenues dans le compartiment à absorber

C = la valeur nette d'inventaire\* par action du compartiment à absorber

D = le cas échéant, le taux de change entre les devises du compartiment à absorber et du compartiment absorbant

E = la valeur nette d'inventaire \* par action correspondante du compartiment absorbant

\*Il s'agit de la valeur nette d'inventaire à la date de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire qui approuvera la fusion des compartiments concernés.

Le ratio d'échange sera exprimé jusqu'à six décimales et le nombre d'actions à attribuer dans le compartiment absorbant jusqu'à quatre décimales.

La fusion entraîne l'annulation de toutes les actions des compartiments à absorber. Les détenteurs d'actions nominatives du compartiment à absorber seront radiés du registre des actions du compartiment à absorber et seront repris dans le registre des actions du compartiment absorbant, dans la catégorie d'actions qui correspond à la catégorie des actions qu'ils détenaient, en tenant compte du ratio d'échange. KBC Equity Fund veillera à notifier aux actionnaires concernés leur inscription dans le registre des actions du compartiment absorbant.

## 5.3. Traitement des fractions d'actions

Les actionnaires qui détiennent au moins une action du compartiment à absorber recevront au moins une action du compartiment absorbant.

Si lors de l'échange, l'actionnaire se voit allouer, **en échange d'une action entière** du compartiment à absorber, une **action entière du compartiment absorbant plus des fractions** d'actions du compartiment absorbant:

- soit il recevra ces fractions d'actions;
- soit ces fractions d'actions lui seront remboursées en espèces sans aucuns frais (hormis les taxes éventuelles).

L'actionnaire qui opte pour le remboursement de ces fractions d'actions aura la possibilité d'obtenir le remboursement en numéraire des actions concernées sans frais (sauf taxes éventuelles) du 20 mars 2023 au 20 avril 2023.

## 5.4. Date effective de la fusion

Dans l'hypothèse où les Assemblées Générales Extraordinaires décident de procéder à une fusion des compartiments concernés, le 17 mars 2023 est envisagé comme date effective de la fusion.

À la date effective de la fusion, les actionnaires des compartiments à absorber, pour autant qu'ils n'aient pas opté pour la sortie sans frais, pourront exercer leurs droits dans le compartiment absorbant sur la base des actions qui leur auront été allouées en fonction du ratio d'échange.

## 5.5. Ligne du temps

<b>24/10/2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Publication, sur le site Internet consacré à la fusion, du dossier d'information et de la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire.</li><li>• Début de la période de sortie sans frais.</li><li>• Début de la période durant laquelle peuvent être déposées les pièces pour voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire.</li></ul>
<b>02/03/2023</b>	Dernier jour de la période de sortie sans frais.
<b>03/03/2023 (avant 17 heures)</b>	Dernier jour de la période durant laquelle peuvent être déposées les pièces pour voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
<b>06/03/2023</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment de tous les compartiments concernés est suspendue.</li><li>• La valeur nette d'inventaire de tous les compartiments concernés est suspendue. Assemblée</li></ul>
<b>09/03/2023</b>	Générale Extraordinaire des compartiments concernés.
<b>10/03/2023</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin de la suspension de l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment du compartiment absorbant.</li><li>• Calcul du ratio d'échange à la date du 09/03/2023.</li></ul>
<b>17/03/2023</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un communiqué de presse concernant la décision des Assemblées Générales Extraordinaires est publié sur le site Internet relatif à la fusion.</li><li>• Exécution de la fusion: les actionnaires reçoivent leurs actions converties et peuvent exercer leurs droits.</li></ul>

## 6. DOCUMENTS DISPONIBLES

Le Prospectus, le document Informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports financiers sont disponibles gratuitement aux guichets d'organisme qui assure le service financier, à savoir KBC Bank NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles ou sur le site [www.kbc.be/recherche-de-fonds](http://www.kbc.be/recherche-de-fonds), en néerlandais et en anglais notamment.

L'investisseur peut aussi obtenir gratuitement au siège de SICAV concerné, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, une copie des documents suivants:

- le rapport du commissaire agréé sur cette fusion. Ce document
  - expose les critères pour la valorisation de l'actif et du passif éventuel;
  - indique la valeur pécuniaire au comptant par action;
  - décrit le mode de calcul pour le ratio d'échange et mentionne le ratio d'échange à la date effective (addendum après la fusion).
- la déclaration du dépositaire agissant pour tous les compartiments concernés par la fusion attestant que les données ci-dessous sont conformes à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances ainsi qu'aux statuts de SICAV concerné:
  - le type de restructuration et l'organisme de placement collectif concerné;
  - la date effective envisagée pour la restructuration;
  - les règles qui sont d'application respectivement pour le transfert des actifs et l'échange des actions.
- La proposition de fusion rédigée par le Conseil d'administration du SICAV concernée conformément à l'article 167 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Les convocations aux Assemblées Générales Extraordinaires, le présent dossier d'information et le communiqué de presse relatif à la décision des Assemblées Générales Extraordinaires seront disponibles à l'adresse: [www.kbc.be/reamenagements-fonds](http://www.kbc.be/reamenagements-fonds).

## KBC Equity Fund

Société d'investissement publique à capital variable de droit belge ayant opté pour des placements qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE - OPCVM

Société anonyme

Numéro d'entreprise: 0443.681.463 - RPM Bruxelles

Siège: Avenue du Port 2 - Bruxelles

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE

### Communication Services

compartiment de KBC Equity Fund

### Strategic Communication Services & Technology

compartiment de KBC Equity Fund

### We Digitize

compartiment de KBC Equity Fund

***La présente convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitue une modification de l'avis de convocation précédemment communiqué. Plus précisément, en raison des circonstances, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'aura pas lieu le 8 décembre 2022 mais sera reportée à une date ultérieure. Le Conseil d'administration de KBC Equity Fund a donc décidé de reporter l'Assemblée Générale Extraordinaire au 9 mars 2023.***

Les actionnaires des compartiments **Communication Services de KBC Equity Fund**, **Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund** et du compartiment **We Digitize de KBC Equity Fund** sont conviés par la présente à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra pour chacun de ces compartiments le 9 mars 2023 respectivement à 9h00, 9h30 et 10h00 en l'étude de Berquin Notaires au 11 Avenue Lloyd George, 1000 Bruxelles, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant et sur les propositions de décision concernant la fusion des compartiments **Communication Services de KBC Equity Fund**, **Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund** par absorption par le compartiment **We Digitize de KBC Equity Fund**.

### 1. Documents et rapports: prise de connaissance et examen des documents suivants:

- a. La proposition de fusion, rédigée conformément à l'article 167 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE ('l'AR OPCVM') et à l'article 12:24 du Code des Sociétés et Associations à propos de la fusion par absorption dont question ci-dessus. Cette proposition a été rédigée par acte sous seing privé par les Conseils d'administration de KBC Equity Fund et a été déposée au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Le document est disponible sans frais au siège de KBC Equity Fund.

Les documents suivants sont également tenus à la disposition des actionnaires au siège de KBC Equity Fund:

- les comptes annuels des trois derniers exercices
- les rapports des administrateurs et du commissaire des trois derniers exercices
- le rapport du commissaire relatif à cette fusion conformément à l'article 172 de l'AR OPCVM
- le prospectus du ou des organismes de placement collectif concernés par la fusion
- le document Informations clés pour l'investisseur des compartiments concernés par la fusion

Le document Informations aux actionnaires peut être obtenu sans frais par l'intermédiaire du site Internet suivant: [www.kbc.be/reamenagements-fonds](http://www.kbc.be/reamenagements-fonds).

- b. Communication, en application de l'article 12:27 du Code des Sociétés et Associations, des principaux changements de situation patrimoniale des compartiments concernés qui seraient survenus depuis la rédaction de la proposition de fusion.

## 2. Propositions de résolution:

### *Pour les actionnaires du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund:*

- a. Fusion par absorption:** approbation de la proposition de fusion du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund par absorption par le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund.  
La fusion du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund par absorption par le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund aura également lieu si l'Assemblée Générale Extraordinaire des autres compartiments à absorber concernés n'approuve pas la fusion, tandis que les actionnaires du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund approuvent, pour leur part, cette transaction.
- b. Détermination du ratio d'échange et de la compensation pour les actionnaires du compartiment à absorber Communication Services de KBC Equity Fund:** approbation du ratio d'échange établi selon la formule exposée dans les informations aux actionnaires et de la création d'actions du compartiment We Digitize de KBC Equity Fund, lesquelles seront attribuées en compensation du transfert de l'actif et du passif du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund aux actionnaires de ce compartiment, en fonction des valeurs nettes d'inventaire respectives du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund et du compartiment We Digitize de KBC Equity Fund et du ratio d'échange qui en résulte.  
Ces nouvelles actions seront de la même classe et du même type que les actions détenues précédemment par les actionnaires du compartiment absorbé.
- c. Dissolution sans liquidation:** constatation de la dissolution sans liquidation du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund, sous réserve d'approbation de la fusion.
- d. Fin du mandat des administrateurs:** prise d'acte de la fin du mandat des administrateurs de KBC Equity Fund pour ce qui concerne leur tâche d'administration du compartiment Communication Services de KBC Equity Fund et décharge à ces mêmes administrateurs.
- e. Procuration spéciale:** proposition d'accorder aux administrateurs de KBC Equity Fund une procuration spéciale pour l'exécution des résolutions susmentionnées.

### *Pour les actionnaires du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund:*

- a. Fusion par absorption:** approbation de la proposition de fusion du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund par absorption par le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund.  
La fusion du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund par absorption par le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund aura également lieu si l'Assemblée Générale Extraordinaire des autres compartiments à absorber concernés n'approuve pas la fusion, tandis que les actionnaires du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund approuvent, pour leur part, cette transaction.
- b. Détermination du ratio d'échange et de la compensation pour les actionnaires du compartiment à absorber Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund:** approbation du ratio d'échange établi selon la formule exposée dans les informations aux actionnaires et de la création d'actions du compartiment We Digitize de KBC Equity Fund, lesquelles seront attribuées en compensation du transfert de l'actif et du passif du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund aux actionnaires de ce compartiment, en fonction des valeurs nettes d'inventaire respectives du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund et du compartiment We Digitize de KBC Equity Fund et du ratio d'échange qui en résulte.  
Ces nouvelles actions seront de la même classe et du même type que les actions détenues précédemment par les actionnaires du compartiment absorbé.
- c. Dissolution sans liquidation:** constatation de la dissolution sans liquidation du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund, sous réserve d'approbation de la fusion.
- d. Fin du mandat des administrateurs:** prise d'acte de la fin du mandat des administrateurs de KBC Equity Fund pour ce qui concerne leur tâche d'administration du compartiment Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund et décharge à ces mêmes administrateurs.
- e. Procuration spéciale:** proposition d'accorder aux administrateurs de KBC Equity Fund une procuration spéciale pour l'exécution des résolutions susmentionnées.

### Pour les actionnaires du compartiment **We Digitize de KBC Equity Fund**:

- a. Fusion par absorption:** approbation de la proposition de fusion des compartiments Communication Services de KBC Equity Fund, Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund par absorption par le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund.

Si la fusion n'est pas approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'un des compartiments à absorber concernés, ce refus ne signifiera pas que la fusion avec le compartiment à absorber et qui a été approuvée ne produira pas ses effets. La fusion du compartiment à absorber concerné, dont l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé la fusion par absorption par le compartiment We Digitize de KBC Equity Fund, produira dans ce cas ses effets.

- b. Détermination du ratio d'échange et de la compensation pour les actionnaires des compartiments Communication Services de KBC Equity Fund, Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund**

Approbation du ratio d'échange établi selon la formule exposée dans les informations aux actionnaires et de la création d'actions du compartiment We Digitize de KBC Equity Fund, lesquelles seront attribuées en compensation du transfert de l'actif et du passif des compartiments Communication Services de KBC Equity Fund, Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund aux actionnaires de ce compartiment, en fonction des valeurs nettes d'inventaire respectives de ces compartiments et du compartiment We Digitize de KBC Equity Fund et du ratio d'échange qui en résulte.

Ces nouvelles actions seront de la même classe et du même type que les actions détenues précédemment par les actionnaires des compartiments absorbées.

- c. Procuration spéciale:** proposition d'accorder aux administrateurs de KBC Equity Fund une procuration spéciale pour l'exécution des résolutions susmentionnées.

### 3. Dispositions communes aux propositions de résolution relatives à la/aux fusion(s) précitée(s):

À partir du 6 mars 2023, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement des compartiments **Communication Services de KBC Equity Fund, Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund** seront suspendues afin de permettre une exécution efficace de la fusion. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'un des compartiments concernés refuse la fusion, cette suspension pour le compartiment à absorber prendra fin le jour qui suit ladite Assemblée Générale Extraordinaire. Les ordres concernant le compartiment qui sont réceptionnés au cours de cette période de suspension seront refusés.

À partir du 6 mars 2023 et jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la publication de la valeur nette d'inventaire et l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment relatives au compartiment **We Digitize de KBC Equity Fund** seront suspendues afin de permettre une exécution efficace de la fusion. Les ordres concernant le compartiment, qui sont réceptionnés au cours de cette période de suspension, seront exécutés à la première valeur nette d'inventaire suivant la période de suspension.

Conformément à l'article 14 des statuts, les propriétaires d'actions nominatives et dématérialisées des compartiments **Communication Services de KBC Equity Fund, Strategic Communication Services & Technology de KBC Equity Fund** et du compartiment **We Digitize de KBC Equity Fund** sont tenus d'informer le Conseil d'administration par courrier ordinaire, au plus tard le sixième jour calendrier qui précède la date fixée de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 17 heures, de leur intention d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, et du nombre d'actions pour lesquelles ils entendent participer au vote; la date du cachet de la poste fait foi pour le respect de cette obligation.

En outre, les propriétaires d'actions dématérialisées ne seront admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire que s'ils déposent au siège de la société d'investissement concernée (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles) ou auprès de prestataire de services financiers de la société d'investissement concernée, au plus tard le sixième jour calendrier qui précède la date fixée de l'Assemblée Générale Extraordinaire avant 17 heures, une attestation délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, établissant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la date de l'Assemblée Générale.

La lettre destinée au Conseil d'administration doit être adressée à: KBC Asset Management NV (ALA) – à l'attention du Conseil d'administration de KBC Equity Fund - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles.

Les participants peuvent se faire représenter. Le représentant doit être en possession d'une procuration écrite signée (disponible sur: : [www.kbc.be/reamenagements-fonds](http://www.kbc.be/reamenagements-fonds)).

Le prestataire de services financiers de KBC Equity Fund est:

- KBC Bank NV - Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles

L'Assemblée délibérera et statuera valablement, quelle que soit la part du capital représentée par les actionnaires présents. Les résolutions ne pourront être adoptées à moins des trois quarts des voix.

Les actionnaires peuvent envoyer à l'avance à l'adresse [vragenAVfondsens@kbc.be](mailto:vragenAVfondsens@kbc.be) les éventuelles questions qu'ils souhaitent poser pendant l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Conseil d'administration de KBC Equity Fund

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## We Digitize

### Compartiment de KBC Equity Fund

Classic Shares: BE6213773508 (Code ISIN - parts de capitalisation), BE6213774514 (Code ISIN - Parts de distribution)

géré par KBC Asset Management NV

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

KBC Equity Fund We Digitize vise un rendement en investissant principalement en actions d'entreprises dont les produits et services soutiennent l'évolution numérique, tels que:

- Électronique;
- Big data et intelligence artificielle;
- Informatique quantique;
- Cloud services et cloud computing;
- Cybersécurité;
- Semi-conducteurs;
- Services de données aux entreprises;
- Logiciels à usage professionnel;
- IT consultancy;
- Infrastructure de réseau;
- Places de marché numériques;
- ...

Un aperçu actualisé est disponible sur [www.kbc.be/fonds-thematiques](http://www.kbc.be/fonds-thematiques).

Le fonds poursuit des objectifs d'investissement responsable sur la base d'une double approche: un screening négatif et une méthodologie de sélection positive. Cette approche sera progressivement mise en œuvre au sein du portefeuille à partir du 13 septembre 2022.

Le screening négatif signifie que le fonds ne peut pas investir dans des actifs d'entreprises qui sont exclues sur la base de critères d'exclusion (liés entre autres au tabac, aux jeux de hasard et aux armes). Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'exclusion sur [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements) -> Politique d'exclusion pour les fonds de placement socialement responsables.

La méthodologie de sélection positive combine les objectifs du portefeuille et le soutien du développement durable. Les objectifs du portefeuille sont basés sur une réduction de l'intensité carbone et une amélioration des caractéristiques ESG par rapport à l'indice de référence. Le développement durable est soutenu en investissant dans des entreprises qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. De plus amples informations sur la méthodologie de sélection positive et les objectifs concrets sont disponibles sur [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements) > Politique d'investissement pour les fonds d'investissement responsables.

KBC Equity Fund We Digitize est géré activement en référence de benchmark: MSCI All Countries World - Net Return Index ([www.MSCI.com](http://www.MSCI.com)).

Le fonds n'a toutefois pas pour objet de répliquer le benchmark. La composition de benchmark est prise en compte pour la composition du portefeuille. Compte tenu de la politique d'investissement, le fonds ne peut pas investir dans tous les instruments faisant partie du benchmark. Lors de la constitution du portefeuille, le gestionnaire peut également décider d'investir dans des instruments qui ne font pas partie de benchmark ou de ne pas investir dans des instruments qui font partie de benchmark. En raison de la méthodologie susmentionnée d'investissement responsable, la composition du portefeuille sera différente de celle de benchmark.

Le benchmark est aussi utilisé pour déterminer les limitations de risque internes du fonds. L'écart de rendement du fonds par rapport à le benchmark s'en trouve ainsi limité. L'erreur de suivi prévue pour ce fonds est supérieure à 4,00%. L'écart de suivi reflète les fluctuations du rendement du fonds par rapport à celui de benchmark. Plus cet écart de suivi est important, plus le rendement du fonds peut fluctuer par rapport à le benchmark. L'écart de suivi effectif peut être différent de l'écart de suivi attendu, en fonction des conditions de marché.

KBC Equity Fund We Digitize peut investir dans une certaine mesure en produits dérivés\*. D'une part, cette limitation implique que les produits dérivés peuvent contribuer à atteindre les objectifs d'investissement (par exemple en augmentant ou en diminuant l'exposition à un ou plusieurs segments du marché dans la stratégie d'investissement). D'autre part, les produits dérivés peuvent être utilisés pour neutraliser la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change).

La devise du fonds est le dollar américain.

Vous pouvez opter pour des parts de capitalisation ou des parts de distribution. Si vous optez pour des parts de capitalisation, le fonds réinvestit les revenus perçus comme précisé dans le prospectus. Si vous optez pour les parts de distribution, le fonds peut verser la totalité ou une partie des revenus perçus aux moments indiqués dans le prospectus (pour tout complément d'information, voir le point intitulé 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus). Les ordres relatifs à des parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Faible risque Risque élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futur.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en dollars américains.

### Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 6?

6 est un indicateur typique pour un fonds d'actions hautement sensible au marché. Les actions n'offrent en effet pas de rendement garanti et leur valeur peut fortement fluctuer.

Il n'y a pas de protection du capital.

## FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%	Le pourcentage indiqué est le <i>maximum</i> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais.
Frais de sortie	5,00% en cas de sortie dans le mois qui suit l'entrée	
Changement de compartiment		Si vous souhaitez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, vous aurez à supporter des Frais de sortie de l'ancien compartiment et des Frais d'entrée du nouveau compartiment (pour tout complément d'information, voir le point 'Catégories d'actions et commissions et frais' des informations relatives à ce compartiment dans le prospectus).

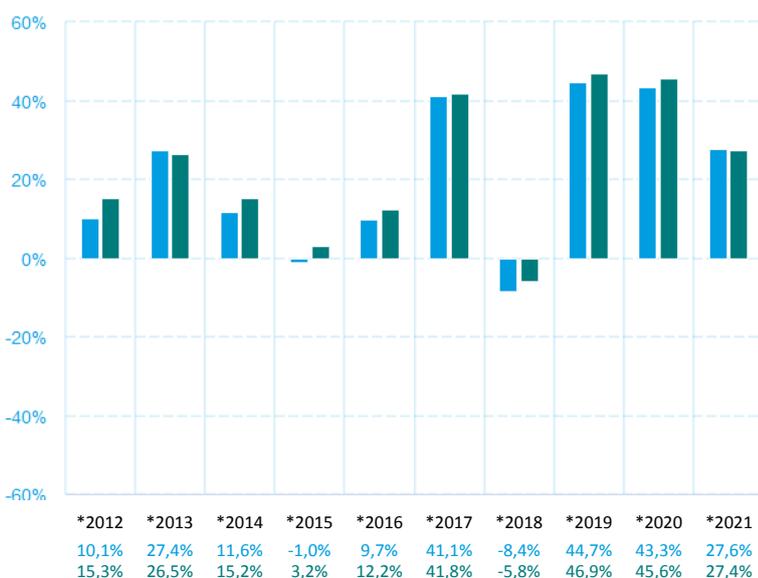
### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,75%	Les frais courants sont basés sur ceux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Le chiffre n'inclut pas les frais de transaction, sauf si le fonds paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre.
----------------	-------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

## PERFORMANCES PASSES



Ce graphique reproduit les informations propres aux parts de capitalisation.

Les performances passées du fonds n'ont aucune valeur comme indicateur des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie

Composition de benchmark actuelle: MSCI All Countries World - Net Return Index

\* Ces résultats ont été obtenus dans des conditions qui n'ont plus cours actuellement.

Année de lancement: 1997

La devise du fonds est: le dollar américain

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de KBC Equity Fund est KBC Bank NV.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel en néerlandais ou anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV ou KBC Asset Management NV (Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles) et sur le site internet: [www.kbc.be/kiid](http://www.kbc.be/kiid)

La dernière valeur nette d'inventaire\* peut être consultée sur le site [www.beama.be](http://www.beama.be). Toute autre information pratique, peut être consultée sur le site [www.kbc.be/kiid](http://www.kbc.be/kiid). Des informations actualisées sur la politique de rémunération (telle que décrite dans le prospectus à la section "Société de gestion") sont fournies sur le site [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements) (Politique de rémunération) et peut être obtenu gratuitement dans toutes les agences des organismes assurant le service financier KBC Bank NV.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale belge. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de KBC Asset Management NV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de KBC Equity Fund.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit **Classic Shares**, une catégorie d'actions de **We Digitize**, un compartiment de la sicav\* de droit belge KBC Equity Fund. Cette sicav répond aux normes de la Directive UCITS V.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment de KBC Equity Fund doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci. Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter les informations relatives à ce compartiment dans le prospectus, voir le point intitulé 'Informations concernant les actions et leur négociation' des informations relatives à ce compartiment.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

KBC Asset Management NV est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 septembre 2022.

\* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site [www.kbc.be/kiid](http://www.kbc.be/kiid).